



Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Proposition de désignations de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Rapport n° CP/2017/315

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes.

1. Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim (CCEAS)

L'arrêté préfectoral portant sur la composition de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim est arrivé à terme.

La composition de cette commission, ainsi que son comité permanent doivent être renouvelés.

Les membres de la CCEAS sont répartis en 3 Collèges comprenant 9 membres titulaires et 9 suppléants.

Le Comité permanent est quant à lui notamment composé de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, choisis au sein du Collège des collectivités locales.

Il est proposé à la Commission Permanente de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger à la Commission consultative de l'environnement et au Comité permanent de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

2. Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La réforme de la CCAPEX mise en œuvre par la loi ALUR permet de confier la mission d'examen et de traitement des situations individuelles des ménages menacés d'expulsion à des sous-commissions. Dans le cadre du PDALHPD 2015-2020, l'organisation territoriale validée s'appuie sur la création d'une sous-commission par arrondissement.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la CCAPEX, un membre titulaire avec voix délibérative et un suppléant représentant le président du Conseil Départemental doivent être désignés pour siéger, d'une part à la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, et d'autre part dans chacune des sous-commissions d'arrondissement.

Il est proposé à la Commission Permanente de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour chacune de ces instances qui sont les suivantes :

- ✓ Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives :
 - Un titulaire,
 - Un suppléant ;

- ✓ Sous-commissions d'arrondissement de Haguenau-Wissembourg, Molsheim, Saverne, Sélestat-Erstein et Strasbourg :
 - Un titulaire,
 - Un suppléant ;

D'autre part, des modifications interviennent au sein de divers organismes.

3. Musée Lalique

Suite à la création de la Région Grand Est composée des anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne, et Lorraine, et à la création de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre, le Comité syndical du Musée Lalique a approuvé la mise en conformité des statuts du Syndicat mixte le 29 mars dernier.

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre acte du changement de nom des collectivités membres du Syndicat mixte suite à la création de la Région Grand Est et à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre avec la Communauté de Communes du Pays de Hanau, devenue Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre.

Les désignations approuvées par le Conseil Départemental le 24 avril 2015 (n° CD/2015/17) restent sans changement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport, à savoir :

Strasbourg, le 23/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY